

**Projet de rapport quotidien
Jour 1 – Mardi 24 mai (Séance plénière du matin)**

10:05 – 12:35 Séance plénière du Comité permanent

Point 1 de l'ordre du jour : Allocutions d'ouverture

1. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par :
 - S. E. Mohamed Al Afkham, Président du Comité permanent ;
 - M. Stewart Maginnis, Secrétaire général adjoint, UICN ;
 - M^{me} Priyanie Amerasinghe, International Water Management Institute, au nom des six Organisations internationales partenaires (OIP) ; et
 - M^{me} Martha Rojas Urrego, Secrétaire générale de la Convention.
2. L'Ukraine a fait une déclaration sur les effets potentiels des changements environnementaux sur 20 sites Ramsar suite à l'agression de la Russie. La France, la Chine, le Japon, la République islamique d'Iran, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique ont fait des déclarations.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire

3. Le Président du Comité permanent présente l'ordre du jour provisoire qui figure dans le document SC59/2022 Doc.2 Rev.1.
4. Quelques participants se déclarent préoccupés par l'inscription du point 27 de l'ordre du jour sous la rubrique « Autres sujets », considérant que la question soulevée serait mieux à même d'être traitée par d'autres forums. D'autres participants expriment leur appui à son maintien.
5. Après des débats prolongés dans lesquels les participants ne réussissent pas à convenir de ce qu'il faut faire, un avis est demandé à la Conseillère juridique de la Convention qui explique que, dans le droit international reconnu, le consensus indique que les participants sont généralement d'accord. La Conseillère juridique attire également l'attention sur l'Article 39 du Règlement intérieur actuel selon lequel, s'il n'est pas possible de trouver un accord, les membres du Comité permanent peuvent mettre la question aux voix, le résultat étant décidé par une majorité simple.
6. L'Algérie, la Chine et la République islamique d'Iran souhaitent que leurs objections à l'inscription de ce point de l'ordre du jour soient reflétées dans le rapport de la réunion.

7. Il est proposé de modifier le libellé du point de l'ordre du jour en question comme suit :
« Examen des éventuelles conséquences des modifications de l'environnement de 20 Sites Ramsar d'Ukraine du fait de l'agression par la Russie ». Cette proposition reçoit un appui généralisé.
8. La Chine souhaite voir inscrit dans le rapport de la réunion qu'elle n'a pas de commentaire à faire sur le point de l'ordre du jour amendé proposé.
9. L'Algérie, l'Allemagne, l'Australie, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la France, le Japon, la République islamique d'Iran, la République tchèque, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Slovénie, la Suisse, l'Ukraine et l'Uruguay interviennent dans la discussion.

Décision SC59/2022-01 : Le Comité permanent adopte l'ordre du jour provisoire qui figure dans le document SC59/2022 Doc.2 Rev.1, avec le point 27 de l'ordre du jour amendé comme suit : Examen des éventuelles conséquences des modifications de l'environnement de 20 Sites Ramsar d'Ukraine du fait de l'agression par la Russie.

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption du programme de travail provisoire

10. Le Président du Comité permanent présente le programme de travail provisoire qui figure dans le document SC59/2022 Doc.3. Rev.1.
11. Il a été demandé d'avancer la discussion du point 11 de l'ordre du jour *Rapport du Groupe de travail sur l'efficacité*, du mercredi matin au mardi après-midi, entre le point 10 *Rapport du Groupe de travail sur le plan stratégique* et le point 21 *Initiatives régionales Ramsar*.
12. Il a également été demandé de retirer la séance à huis clos proposée pour le vendredi après-midi concernant le point 22 *Rapport des coprésidents du Comité consultatif indépendant sur le label Ville des Zones Humides accréditée* et de l'inclure, sous le même point, pour être examiné le jeudi après-midi.
13. L'Australie et la République de Corée interviennent dans la discussion.

Décision SC59/2022-02 : Le Comité permanent adopte le programme de travail provisoire figurant dans le document SC59/2022 Doc.3. Rev.1 tel qu'amendé.

Point 4 de l'ordre du jour : Admission des observateurs

14. Le Secrétariat souligne les paragraphes essentiels du document SC59/2022 Doc.4 *Admission des observateurs*.

Décision SC59/2022-03 : Le Comité permanent admet les observateurs dont le nom figure dans le document SC59/2022 Doc.4.

Point 5 de l'ordre du jour : Rapport du Comité exécutif et du Président du Comité permanent

15. Les Émirats arabes unis présentent le document SC59/2022 Doc.5 *Rapport du Comité exécutif et du Président du Comité permanent*.

16. Le Comité exécutif et le Président du Comité permanent reçoivent des remerciements pour leur travail acharné, en particulier dans les circonstances extraordinaires de la pandémie.
17. La Chine intervient dans la discussion.

Décision SC59/2022-04 : Le Comité permanent prend note du document SC59/2022 Doc.5.

Point 7.1 de l'ordre du jour : Rapport du Président du Comité de sélection sur le recrutement du prochain Secrétaire général

18. Le Président du Comité de sélection présente une mise à jour verbale, notant que le Comité s'est réuni le 2 mars 2022 et a convenu d'un calendrier. Le Comité a prévu de terminer ses travaux à la fin de juin 2022.

Point 7.2 de l'ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur la gestion

19. Le Président du Groupe de travail sur la gestion présente le document SC59/2022 Doc.7.2 résumant les travaux du groupe depuis la 59^e Réunion du Comité permanent, en juin 2021, et le rapport des discussions du Groupe de travail à sa réunion du 23 mai.

Décision SC59/2022-05 : Le Comité permanent prend note du document SC59/2022 Doc.7.2.

Point 6 de l'ordre du jour : Rapport de la Secrétaire générale

20. La Secrétaire générale présente le document SC59/2022 Doc.6 résumant les travaux du Secrétariat entre le 1^{er} mai 2021 et le 28 février 2022.
21. Le Secrétariat reçoit des remerciements particuliers pour les travaux accomplis et pour ses efforts en vue de trouver des moyens créatifs de soutenir les Parties contractantes durant la pandémie.
22. Des préoccupations sont soulevées concernant la quantité d'information fournie sur le soutien du Secrétariat au projet financé par l'Initiative climatique allemande (IKI). En réponse, la Secrétaire générale indique que le Secrétariat exécute son mandat, en particulier tel qu'il est énoncé au paragraphe 26 de la Résolution XIII.2, *Questions financières et budgétaires*, et rappelle aux Parties contractantes l'Annexe 3 du Rapport et décisions de la 59^e Réunion du Comité permanent, en juin 2021, concernant le projet. L'Allemagne, qui finance IKI, exprime sa volonté de répondre à toute question que les participants pourraient se poser sur le projet.
23. L'Algérie, l'Allemagne, la Chine, la République dominicaine, la Suède, la Suisse et Youth Engaged in Wetlands interviennent dans la discussion.

Décision SC59/2022-06 : Le Comité permanent prend note du document SC59/2022 Doc.6.